

MOYENNE TRIMESTRIELLE EN ARSENIC À LA STATION LÉGALE

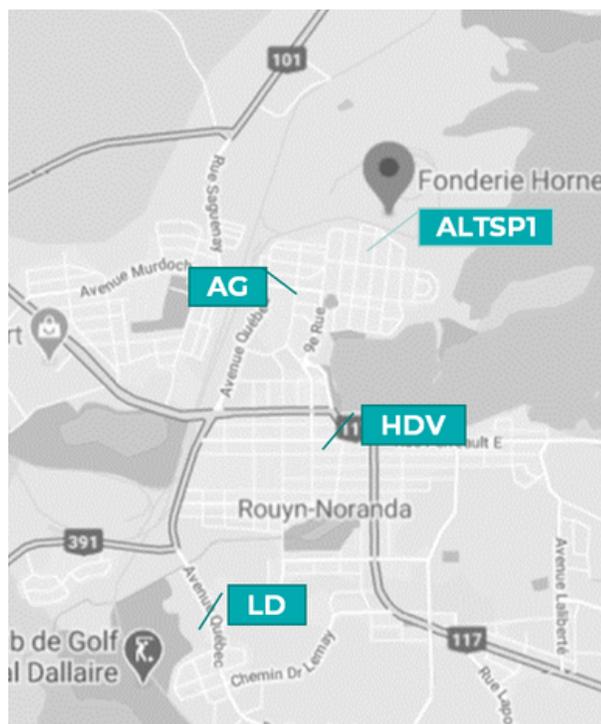
2e trimestre - 2023



Chaque trimestre, la Fonderie Horne publie les résultats enregistrés à la station légale ALTSP1.

La moyenne en arsenic en date du 2e trimestre (16 mars au 15 septembre 2023) à la station ALTSP1 est de 56,5 ng/m³. Les résultats suivent la tendance à la baisse que nous avons évaluée selon nos modélisations. De ce fait, nous sommes très confiants que tous les projets réalisés progressivement au cours des dernières semaines, notamment l'ajout de dépoussiéreurs, auront un impact significatif et nous permettrons de rencontrer nos cibles.

Nous croyons que nos projets transitoires nous permettront une réduction des émissions afin d'atteindre la cible fixée de concentration d'arsenic en air ambiant de 65 ng/m³ pour l'année 2023 (16 mars 2023 – 15 mars 2024). À ce jour, 6 des 7 projets transitoires sont complétés. Nos équipes ont d'ailleurs réussi à livrer la majorité de ces projets avant les échéanciers prévus. Parallèlement, nos équipes sont mobilisées afin de faire cheminer le projet Aeris dans les meilleurs délais. Ce projet de modernisation de notre usine est complexe et fait appel à une toute nouvelle technologie développée par nos équipes. À terme, le projet transformera notre usine en une fonderie à la fine pointe de la technologie, avec l'une des plus faibles empreintes environnementales et nous sommes confiants que ce dernier nous permettra, à terme, d'atteindre la cible de 15 ng/m³ en arsenic dans l'air ambiant fixée dans notre autorisation ministérielle.



LOCALISATION DES STATIONS
D'ÉCHANTILLONNAGE ET RÉSULTATS DU 2E
TRIMESTRE (MARS-SEPTEMBRE)

- ALTSP1: 56,5 ng/m³
- Aréna Glencore (AG): 15,9 ng/m³
- Hôtel de ville (HDV): 9,9 ng/m³
- Laiterie Dallaire (LD): 4,9 ng/m³

Disponibilité des données de qualité de l'air ambiant

Les données de qualité de l'air ambiant des 9 stations d'échantillonnage de la Fonderie Horne, soit 5 stations d'échantillonnage du SO₂ et 4 stations haut-volume pour poussières et métaux sont disponibles via le site internet de l'entreprise depuis juin dernier.

Cet outil permet à la population de connaître les mesures exactes les plus récentes enregistrées aux stations appartenant à l'entreprise en plus d'y avoir accès dans un format qui peut être téléchargé.

Pour consulter les données : environnement.horne.ca/glencore.net

Déplacement de la station légale ALTSP1

Il y a bientôt un an, nous avons procédé à un premier déplacement de la station légale ALTSP1. Cette dernière doit encore être amenée à 20 mètres vers le sud de sa position actuelle.

Ce déplacement est requis afin de mesurer les concentrations à l'endroit où est située la population la plus près. En effet, les propriétaires des deux rangées de maisons qui se trouvaient les plus près de l'usine ont été déménagés de gré à gré afin de les éloigner. La nouvelle localisation de la station ALTSP1 permettra donc de mesurer la réduction des concentrations dans l'air où vivent les résidents les plus près de la fonderie. La réduction des concentrations est réalisée par l'éloignement de la population de la fonderie ainsi que par les projets de réduction des émissions.

Des travaux prendront place prochainement pour procéder au déplacement : démolition d'un bâtiment, aménagement du terrain et installation des équipements.

Plusieurs nouveaux équipements seront ajoutés en plus de ceux existants afin que nous puissions analyser plusieurs paramètres de façon simultanée, soit une station météo, des analyseurs de particules fines (PM_{2.5}) et un analyseur de SO₂.

Emplacement actuel de la station légale ALTSP1 et future position à laquelle la station sera déplacée d'ici la fin de l'année 2023



Qu'est-ce que la station légale?

La station légale ALTSP1 est celle située la plus près de l'usine, dans l'axe des vents dominants. La mesure enregistrée à la station légale, représente le point d'impact maximal, soit l'endroit où les concentrations les plus élevées dans l'air ambiant à l'extérieur des limites de la propriété sont enregistrées.



Autres paramètres

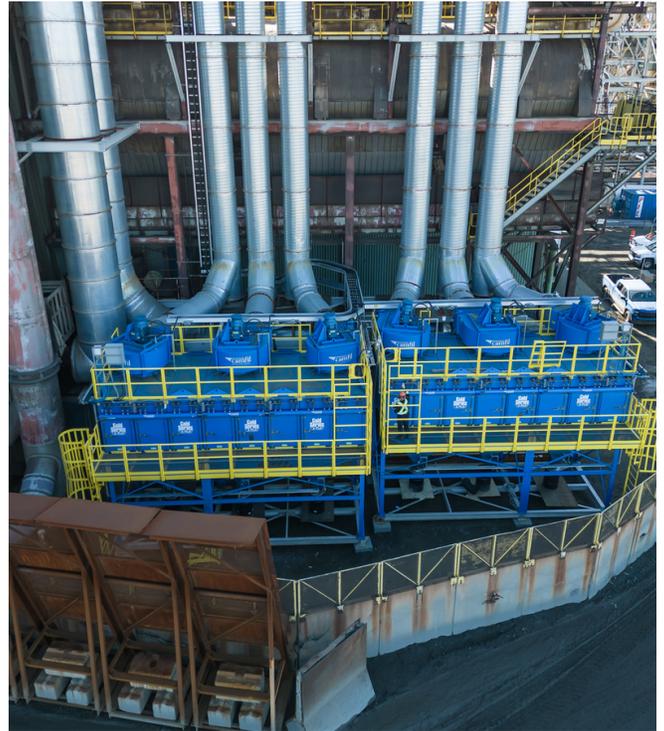
Mis à part l'arsenic, l'autorisation ministérielle présente d'autres cibles à atteindre pour d'autres paramètres. Voici les résultats en date du 2ème trimestre pour l'ensemble de ces paramètres.

| 2023 | | |
|---------------|----------|-----------------------|
| Paramètres | Q1 (PPM) | Limite annuelle (PPM) |
| Arsenic | 56,5 | 65 |
| Cadmium | 9,1 | 12 |
| Plomb | 435,7 | 450 |
| Nickel (PM10) | 22,3 | 20 |
| Béryllium | 0,135 | 0,4 |
| Antimoine | 8,3 | 170 |
| Thallium | 0,8 | 250 |
| Vanadium | 1,2 | 1000 |

Projets transitoires et d'optimisation

Démarrage des nouveaux dépoussiéreurs

En août dernier, nous avons mis en marche deux nouveaux dépoussiéreurs dans le secteur du réacteur. Ceci est une étape importante dans notre engagement à réduire rapidement les émissions atmosphériques d'ici la mise en service d'AERIS. La capacité de ce nouveau système est de 300 000 m³/h avec un impact attendu théorique selon la modélisation sur la réduction de la concentration d'arsenic dans l'air ambiant à la station ALTSP1 de 5,6 ng/m³. Grâce à la collaboration exceptionnelle avec nos partenaires entrepreneurs, l'installation a été faite dans un temps record et deux mois avant l'échéance prévue!



Travaux de captation de la cheminée de la roue de coulée

L'ancienne émission de vapeur d'eau provenant du toit des anodes a été éliminée. En effet, les récents travaux visant à contrôler les rejets de la cheminée de la roue de coulée ont été achevés récemment.

Ces travaux, qui ont débuté au printemps dernier, consistaient à connecter les ventilateurs existants au réseau des gaz de la cheminée 2. Les derniers tests de préopération ont été menés avec succès, et la mise en service officielle a été lancée le 6 octobre dernier.

